

Le Rappel Républicain

Deuxième Année. — N° 530

DE LYON

Dimanche 27 Novembre 1904

Journal Démocratique Quotidien

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 4^e ET 16 DE CHAQUE MOIS

ANNONCES A LYON, exclusivement aux bureaux de la Société de Publicité Artistique et Commerciale, 52, Rue de la République. A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité.

ADMINISTRATION et RÉDACTION : 4, Rue Stella. Adresse télégraphique : RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 15-39

ABONNEMENTS. Lyon et départements limitrophes : 8 fr. 10 fr. 20 fr. Autres départements : 9 fr. 12 fr. 25 fr. RANGER (Union postale) : 9 fr. 12 fr. 25 fr.

FAITS DU JOUR

Le verdict de la cour d'assises de la Haute-Savoie, à propos du drame de Cluses, fait l'objet de commentaires de la presse.

Le conseil des ministres a statué sur le cas des officiers du 158^e. Les deux officiers incriminés seront dégradiés. Le colonel du régiment est l'objet d'un blâme.

De vifs incidents se produisent un peu partout à propos de la délation dans l'armée.

L'agitation continue au lycée Condorcet à Paris contre le professeur Thalamas.

La Chambre a continué et terminé la discussion du budget des affaires étrangères.

Les Japonais préparent un vigoureux assaut contre Port-Arthur.

Après le Verdict

Je suis convaincu que les jurés de la Haute-Savoie ont jugé selon leur âme et conscience, et que leur verdict est un verdict de justice. Nous l'acceptons, en nous inclinant, bien qu'il nous semble bizarre et... révolutionnaire.

Nous n'avions voulu voir dans ce qu'on a appelé le drame de Cluses qu'un fait divers spécial, caractéristique seulement par la qualité des meurtriers et des victimes et par les circonstances du meurtre. Nous nous étions toujours défendus d'en faire un épisode de la lutte sociale, accusant seul le hasard fatal de la fusillade sanglante et non les théories économiques et les opinions politiques. A peine avions-nous marqué, et discrètement, que des influences occultes et intéressées avaient poussé aux manifestations, aux cris séditieux, aux chants, aux mille prodiges qui préparèrent le drame et le firent éclater soudain, comme une tempête longtemps contenue qui trouve enfin une issue à la force qu'elle repliait sur elle-même.

Le verdict d'Ancey, déclarant que les Cretiez eurent tort de fusiller leurs agresseurs et que les ouvriers eurent raison d'incendier l'usine de leurs patrons, modifie sensiblement notre façon de voir. Nous nous souvenons des pages les plus saisissantes de *Taine* lorsque, dans ses *Origines de la France contemporaine*, il retrace les prodromes, la naissance et le développement de la puissance jacobine ; lorsque par un merveilleux assemblage de faits il met en relief les préparatifs de la Révolution, qu'il fait pressentir et deviner cette dernière dans les multiples incidents qui précèdent 89. Ces incidents furent surtout d'ordre social et le drame de Cluses semble une page détachée de l'époque troublée de la lutte des paysans contre les fermiers généraux et de la lutte de l'esprit philosophique contre l'esprit de tradition et de croyance.

Neuville, Cluses ! A Neuville, les patrons ne prennent pas de fusils pour se défendre, ils prennent seulement la fuite : ce qui ne sauve pas leur usine que les ouvriers saccagent littéralement, dans une rage folle, avec des cris de mort, avec des chants et des sarabandes révolutionnaires. A Cluses, les patrons prennent leurs fusils et ils tuent ; les ouvriers se ruent à l'assaut de l'immeuble en poussée furieuse ; après avoir jeté par les fenêtres tout ce qui leur tombait sous la main, ils mettent le feu au « bagne » capitaliste, et la flamme vengeresse prolonge ses lueurs dans l'horizon d'un soir d'été, tandis que la foule poussée des clameurs de haine et que les balonnettes immobiles des soldats brillent aux carreaux de l'incendie !

Les incendiaires de Neuville furent acquittés ; on trouva qu'ils eurent raison de se faire justice eux-mêmes et que l'incendie allumé dans l'émotion n'est pas un incendie coupable.

Les patrons de Cluses sont condamnés parce que nul citoyen français ne doit se faire justice soi-même ; les ouvriers de Cluses sont acquittés, parce qu'aujourd'hui la justice de la foule est une justice extra-légale, mais une justice devant laquelle la Justice elle-même s'incline en disant : « Allez, et faites de même ! »

Le verdict d'Ancey, en acquittant les ouvriers et en condamnant les patrons, est donc un verdict révolutionnaire. C'est pourquoi il alligera tous ceux que la passion n'anime pas et qui ne mettent point le progrès dans le triomphe des cris de la rue et dans la victoire des doctrines de haine. Il inquiétera également, et avec raison, les braves gens simplistes — ils sont la majorité dans les pays — qui étaient persuadés que char-

bonnier est maître chez lui, que chaque citoyen possède le droit de légitime défense, et que s'il est interdit aux uns de se défendre, il doit être interdit aux autres d'attaquer.

Le jury de la Haute-Savoie a préjugé que les Cretiez avaient tous les torts et que les ouvriers n'en avaient aucun. Nous respectons son verdict qui doit être basé sur des raisons que nous ne connaissons pas, mais nous étions persuadés, jusqu'à ce jour, que si la balance de la Justice a un fléau, ce n'était point pour frapper les uns et caresser les autres, aux hasards des préférences d'un président averse de faire sa cour au pouvoir et des influences politiques qui s'étaient cyniquement jusque dans le prétoire.

Disons franchement notre pensée. Ce qui nous étonne, c'est que les Cretiez soient seuls condamnés, ils sont coupables, nous l'admettons ; les acquittés ont été créés un précédent dangereux, législateur de futures effusions de sang. Mais ceux qui pillèrent, ceux qui incendièrent, ceux dont les cris de mort et les clameurs furent les causes dernières du drame, ceux-là ne sont-ils pas coupables aussi ? En les acquittant, ne crée-t-on pas une jurisprudence spéciale, légitimant les excès et les représailles des grévistes ? Ainsi donc, à l'avenir, les grévistes n'auront qu'à se souvenir de Neuville et de Cluses pour se lancer à l'assaut des usines, le fer et le feu à la main, se disant que s'il se trouve des gendarmes pour les arrêter, il y aura toujours des jurés pour les acquitter !

C'est pourquoi ce drame de Cluses qui n'était qu'un fait divers sanglant, devient un épisode de la guerre sociale, de par la volonté de messieurs les jurés de la Haute-Savoie. Peut-être ces derniers ont-ils voulu faire œuvre d'apaisement et ont-ils cru que les mânes des victimes seraient satisfaites par l'immolation de la Justice sur leurs tombeaux ! Que leurs vœux se réalisent et qu'il ne reste de ce sombre drame, dans la coquette petite ville des Alpes, que le souvenir d'un cauchemar qui disparaît avec les lueurs du jour. Ces vœux généreux se réaliseront-ils ?

Nous voudrions répondre par l'affirmative, mais regardons autour de nous les passions qui bouillonnent dans l'océan des revendications et des misères sociales ! La paix n'est point à la veille d'être conclue entre le Capital et le Travail, entre le patron et l'ouvrier ; il est même à craindre, qu'en dépit de nobles efforts, les patrons et les grévistes de Cluses ne fassent école et que la paix ne soit plus qu'un trompe-l'œil, qu'une paix armée qu'un rien peut transformer en guerre civile.

Les précheurs de grèves, ceux dont le métier est de vivre grassement de la misère propriétaire, ceux qui trouvent des sinecures dans le désordre social et des mandats de député dans le sang du peuple, ceux-là se rejouiront du verdict d'Ancey : il légitime toutes leurs audaces et donne des ailes à toutes leurs cupidités et à toutes leurs ambitions.

Ainsi, tout doucement, sans que nous y prenions garde, comme la barque qui se laisse aller au fil de l'eau, nous nous acheminons vers le Grand Soir de la Révolution, le Grand Soir qui fera flamber les usines et les châteaux, et où la colère du peuple se vengera des méchancetés des grands et des riches par des crimes qui mettront une large tache rouge dans l'histoire !

Mais, le lendemain, le peuple sera aussi gueux qu'auparavant ; il y aura encore des usines et des Cretiez, seulement les usines auront changé de propriétaires et les Cretiez auront changé de nom.

Camille DIJOU.

NOTES POLITIQUES

LE PETIT PÈRE ÉTERNEL

M. Combes se cramponne. Il est prêt à tous les sacrifices pour garder son portefeuille. « Vous voulez la suppression du budget des cultes ? dit-il à ses valets de Chambre, moi aussi !. Quelques minutes après, il ajoute : « Vous n'en voulez pas ? moi non plus ! »

En procédant de la sorte, il est sûr d'avoir une majorité à perpétuité. C'est le ministre Janot, car il est prêt à changer successivement tous les membres de son cabinet ; après André, il immolera Rouvier, puis Chaumié et tous ceux qui auront cessé de plaire.

C'est aussi le ministre Janot, car il a une double face : d'un côté il est pour la délation, de l'autre il est contre ; et il se tourne et se retourne avec une acrobatie toute japonaise.

L'exercice d'avant-hier a été un véritable tour de force ; il est parvenu à mettre sa majorité à la tête en bas et les jambes en l'air, dans un état de parfait équilibre. En effet, on a vu des extrêmes-gauchers voter pour le budget des cultes et des modérés contre. A ce jeu on risque de se rompre le cou, mais en attendant on reste au pouvoir et on gagne beaucoup d'argent.

Il y a encore, il est vrai, la question de l'impôt sur le revenu qui sera difficile à résoudre, mais tout porte à croire que M. Combes s'en tirera par une nouvelle pi-

rouette, ou par un saut plus ou moins périlleux.

En vérité, je vous le dis, le petit père est éternel. Il prétend avoir supprimé Dieu, et il entend le remplacer. Il est inconsciemment sur la terre de France le maître tout-puissant, qui donne aux délateurs la pâture — et dont la bonté s'étend sur sa progéniture.

Au fond il vaut mieux qu'il en soit ainsi. Nous n'avons plus rien à perdre avec le ministre Combes, et des ministres hostiles — et honorables — seraient autrement dangereux. Il y a des gens qui aiment à recevoir les étrivières : quand ils seront las du petit père Fouettard, ils le diront. — E. M.

INFORMATIONS

L'IMPÔT SUR LE REVENU

Paris, 26 novembre.

Le ministre des finances a conféré cet après-midi avec la commission de législation fiscale, pour lui faire connaître les modifications qu'il apporte à son projet d'impôt sur le revenu.

Ces modifications portent sur l'attribution aux départements du 25 0/0 de l'impôt foncier, au lieu de 20 0/0 du projet primitif, puis l'élevation du dégrèvement des petits revenus, qui, de 500 fr., seraient portés à 750 fr. pour les petites communes et de 4 000 à 2 000 fr. pour les villes de plus de 30 000 habitants.

Pour compenser les déficits, on augmenterait l'impôt sur les revenus supérieurs à 20 000 fr. Moyennant ces concessions, la commission de législation fiscale abandonne son projet et se rallie à celui du gouvernement.

LES ASSURANCES MUTUELLES

Paris, 26 novembre.

A la demande du ministre de l'Agriculture, le ministre du commerce a pris une décision autorisant les sociétés d'assurances mutuelles agricoles constituées en conformité des dispositions de la loi du 4 juillet 1900, à effectuer de plein droit des dépôts dans les caisses d'épargne, jusqu'à concurrence de 15 000 francs, maximum prévu.

Pour les dépôts, les sociétés d'assurances mutuelles en question n'auront qu'à justifier de l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 4 de la loi du 21 mars 1884 (dépot à la mairie des statuts et de la liste des personnes chargées de l'administration ou de la direction de la société).

CONTRE LE PROFESSEUR THALAMAS

Paris, 26 novembre.

Une nouvelle manifestation est organisée pour demain trois heures à la statue de Jeanne d'Arc, place des Pyramides, par les élèves des différentes Facultés et des différents collèges et lycées de Paris.

Le lieu de réunion est fixé place de la Concorde, devant la statue de Strasbourg. De là, les manifestants, en suivant la rue de Rivoli, se rendront à la statue de la Pucelle d'Orléans.

A midi, à la sortie d'un cours de l'école de droit, une centaine d'étudiants ont descendu le boulevard Saint-Michel en criant : « Spaspez Thalamas ! Vive Jeanne d'Arc ! » Ils se sont engagés sur le quai des Grands-Augustins, suivis par une trentaine d'individus criant : « A bas la calotte ! » Ils se sont dispersés sans qu'aucune arrestation ait été opérée.

LA MISSION FRANÇAISE AU MAROC

Tanger, 26 novembre.

Les tribus montagnardes discutent des plans ayant pour but d'empêcher par la force si cela est nécessaire la mission française de se rendre à Fez.

La mission doit partir dans quelques semaines de Larache, où les tribus se proposent de se réunir afin de lui barrer les routes, mais elles n'ont jusqu'ici rien décidé de certain.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 26 novembre.

Voici le texte de la note qui a été communiquée à la presse à l'issue du conseil des ministres tenu ce matin à l'Élysée :

« Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

« Le ministre des finances, complètement rétabli de l'indisposition qui depuis plus d'un mois l'obligait à garder la chambre, assista à la délibération. Il a fait connaître au conseil les modifications qu'il se propose d'introduire dans le projet d'impôt sur le revenu pour arriver à une entente avec la commission de législation fiscale. Le gouvernement a décidé qu'il démanderait à la Chambre de consacrer seulement deux séances par semaine à la discussion du projet d'impôt sur le revenu, les autres séances restant affectées à la discussion du budget.

L'AFFAIRE DU 158^e

« Le ministre de la guerre a entretenu le conseil de quelques affaires, et notamment de celle du 158^e d'infanterie à Lyon. Ses propositions ont été adoptées. »

LA SITUATION POLITIQUE

L'Attitude de M. Millerand — Graves événements en perspective

Paris, 26 novembre.

Dès qu'on apprend, dans les couloirs de la Chambre, hier, que MM. Millerand, Leygues, Ribot, Renault-Morlière et Gauthier de Clagny se proposaient d'interpeller M. Combes sur sa circulaire aux préfets, on concevait une chaude bataille sur la fixation de la date du débat.

Or, il n'y eut même pas escarmouche ; à peine M. Renault-Morlière demanda-t-il, très mollement, que le débat fut fixé à aujourd'hui ; M. Millerand ne prit même pas la parole.

Que s'était-il passé ? Il s'était passé qu'à deux heures, M. Millerand avait l'intention très ferme d'engager résolument la bataille le soir même, et qu'à six heures il avait changé d'avis ; il préférait attendre les événements.

M. Millerand, en effet, avait été prévenu qu'avant peu de graves événements se produiraient, et que, dans ces conditions, il était bien inutile d'imposer à la Chambre

une discussion nocturne sur les affaires de délation.

Ces graves événements, ce seraient les sensationnelles démissions de MM. Rouvier et Delcassé.

Pour M. Rouvier, on a eu beau démentir en haut lieu, ses désirs de retraite, il n'en est pas moins certain que le ministre des finances en a assez, qu'il ne veut plus demeurer au pouvoir, et que, jusqu'ici, s'il ne s'en est pas encore allé, c'est qu'il éprouve un scrupule à abandonner le pouvoir au milieu de la discussion du budget ; mais M. Combes l'a mis en désagréable posture avec la question de l'impôt sur le revenu, que M. Rouvier s'est promis de se venger, et il s'efforce, dans ce but, de ne pas s'en aller seul, il aurait, paraît-il, décidé M. Delcassé à le suivre ; la retraite simultanée de ces deux ministres porterait un coup mortel au cabinet ; cette retraite affirmée-on, très prochainement ; M. Millerand en a été avisé, et c'est ce qui l'a décidé à patienter.

M. Delcassé a beaucoup de raisons pour démissionner ; il reproche notamment à M. Combes d'avoir déposé un projet de séparation des Églises et de l'État sans le prévenir, alors que la signature du ministre des affaires étrangères est indispensable, si l'on veut dénoncer le Concordat.

On s'amusa beaucoup, à la Chambre, d'une aimable lettre de M. Ranc.

Le sénateur de la Corse, hier, dans un article, reprochait aux progressistes d'avoir voté la suppression des fonds secrets, pour voter à la Chambre par M. Dejeante :

« M. Méline, disait-il, se souvenant qu'il est un homme d'État, a eu, au moins, l'excellente idée de s'abstenir. »

En ! parbleu oui ! M. Méline s'est abstenu ! Il avait pour cela une bonne raison ; il n'est plus député, il est sénateur.

Comment M. Ranc, son collègue au Luxembourg, a-t-il pu l'oublier ?

LE VERDICT D'ANNECY

Paris, 26 novembre.

L'Opinion des Journaux

Le plupart des journaux commentent le verdict des jurés de la Haute-Savoie. Voici quelques appréciations :

Les jurés de la Haute-Savoie, dit le *Figaro*, se sont malheureusement laissés influencer par les discours politiques que M. Aristide Briand, député socialiste, a prononcé devant eux, sous prétexte de plaider pour les grévistes.

Il leur avait dit qu'un verdict d'acquiescement en faveur des Cretiez serait un verdict de sang par lequel tous les patrons passeraient pour être desoraux autorisés à ouvrir le feu sur les ouvriers. Quelle sinistre contre-vérité ! Comme les patrons n'étaient pas les victimes ordinaires, et non les auteurs des violences !

Et quel étrange procédé que de menacer un jury de l'impression que son verdict peut produire au dehors, au lieu de l'inviter à ne considérer que les faits de la cause, à ne juger que selon le droit et l'équité !

Les feuilles socialistes poussent de véritables cris de joie. M. Viviani écrit dans *l'Humanité* :

C'est devant des jurés appartenant tous à la classe bourgeoise, aussi bien à Douai qu'à Ancey, que les ouvriers ont comparu.

A Douai, c'étaient des patrons, que l'avocat général a cherché par une parole maladroite à acciter comme patrons en leur montrant leur usine dévastée. Le lendemain, à Ancey, c'étaient pour la plupart des paysans attachés à la propriété individuelle, ennemis irréconciliables, parce qu'ils n'en peuvent comprendre l'application à leur agreste pays, de nos doctrines libérales, et, à Douai comme à Ancey, le verdict a écarté des ouvriers une peine formidable qui était requise.

A Ancey, la condamnation a frappé les frères Cretiez. Faut-il donc que la complète innocence des ouvriers ait été démontrée pour que, en dépit des préjugés de classe, des terreurs des dévotionnaires autorisés à ouvrir le feu sur les ouvriers, les jurés aient prononcé l'acquiescement ? Et pouvons-nous au moins espérer que ce double verdict frappe à mort les misérables légendes par lesquelles sont travesties toutes les pensées, toutes les révoltes, toutes les colères légitimes, auxquelles, exaspérée par la métréurésie de ses droits, la classe ouvrière s'abandonne ?

UN CORPS D'ÉLITE

Paris, 26 novembre.

Le ministère, grâce à notre nouveau ministre de la guerre, a trouvé enfin, paraît-il, la solution des graves difficultés que lui a malgré tout créées la publication des fiches du Grand-Orient.

C'est le *Figaro*, toujours bien renseigné, qui nous apprend la bonne nouvelle. Voici ce qu'il écrit :

Nous apprenons de source autorisée qu'après une minutieuse enquête très discrètement faite par le ministre de la guerre, le capitaine Molin se serait rendu compte de la situation faite dans leurs règiments respectifs aux officiers délateurs compromis vis-à-vis de leurs camarades par la publication des fiches Vade-cards.

Justement soucieux de sauvegarder dans l'armée cet esprit de camaraderie militaire qui, s'il ne fait pas, comme le proclame le règlement pour la discipline, « la force des armées », n'en constitue pas moins un gros appoint, M. le ministre de la guerre aurait élaboré un projet destiné à la fois à ménager les justes susceptibilités des régiments de France et à apaiser les difficultés du moment. Mis au courant, le président du conseil aurait non seulement approuvé ce projet, mais encore, suivant une habitude dont il a fait la règle ne varier de sa vie politique, il se serait engagé à le présenter à la Chambre et au Sénat, à seule fin, en cas d'échec, de couvrir le ministre de la guerre.

Ce projet n'existant qu'à l'état embryonnaire, on ne peut l'exposer que dans ses grandes lignes, sans préjudice de quelques modifications qui surgiraient sans doute au moment de la discussion. Il serait question de déplacer ces officiers, mais pour les répartir et les grouper par régiments et par régiments, de façon à créer un corps d'élite de tout repos sur lequel le ministre pourrait entièrement compter, sans avoir besoin de recourir à une suspicion continuelle et surtout à un contrôle qui échappe, ainsi qu'on l'a vu, bien difficilement à une publicité gênante et de mauvais aloi.

Bien entendu, ce corps d'élite dont la solde serait privilégiée, tiendrait garnison à Paris et dans les régions avoisinantes. A aucun prix, il n'enverrait de détachements sur la frontière de l'Est ou aux colonies. Les années de service complètes doubles et tiendraient lieu de campagnes. Les bénéficiaires en profiteraient tant au point de vue de l'avancement que de la retraite. On compte beaucoup sur cette double classe pour rallier M. Jaures et ses amis. Comme elle entraînerait forcément un supplément de dépenses, il est convenu qu'elles seraient couvertes par un crédit spécial obtenu grâce à l'ajournement sine die du dépôt de la loi sur les retraites ouvrières.

LES DÉBATS

Ce qui frappe le plus vivement depuis trois les débats de cette lamentable affaire l'esprit de tout observateur impartial, c'est la singulière perversion qui se produit depuis quelque temps déjà dans toutes les notions de légalité et d'ordre public.

On en est venu à considérer comme constituant l'exercice régulier du droit de grève des actes qui, incontestablement, sont des actes odieux en eux-mêmes et interdits par des lois formelles.

Cette nouvelle conception de ce qui est permis et de ce qui ne l'est pas, cette application inattendue de la vieille doctrine de « laissez faire, laissez passer », n'a rien de spécial au département de la Haute-Savoie. Elle est en passe d'être adoptée dans le droit commun de notre pays. Elle commence à constituer une sorte de législation conventionnelle, contre-pied des textes écrits qui tombent en désuétude.

Au nord comme au sud, dans les plaines de Plaudre comme dans les vallées des Alpes comme aux bords de la Méditerranée, partout elle se manifeste par l'attitude de fonctionnaires invulnérables de l'autorité publique, par les verdicts du jury, par le langage des personnages officiels.

M. Latapie, dans *la Liberté* :

M. Briand a en propres termes évoqué de terribles ravages, au nom de ses amis, pour le cas où les incendiaires ne seraient pas acquit-

LES ACQUITTÉS DE CLUSES

Ancey, 26 novembre.

Les ouvriers acquittés devaient partir pour Cluses hier soir. Cédant aux sollicitations du syndicat des ouvriers d'Ancey, ils sont restés pour assister à un punch offert en leur honneur.

Trois cents personnes, parmi lesquelles les délégués des syndicats de la région, notamment des syndicats de Cluses et de Solonzier, ont pris part à ce punch.

L'un des défenseurs, M. Willim, a pris la parole pour adresser, au nom de ses confrères et au sien, un salut amical aux victimes du drame de Cluses et à leurs familles. Il a conseillé aux ouvriers de se montrer généreux dans le triomphe remporté par le verdict du jury et de trouver dans ces tristes événements un encouragement à poursuivre l'organisation syndicale.

Les ouvriers acquittés ont quitté Ancey ce matin.

L'INCIDENT DU 158^e

Paris, 26 novembre.

M. Combes a déclaré, à l'issue du conseil des ministres, que la décision prise par le ministre de la guerre au sujet de l'incident de Lyon n'est rendue publique qu'après avoir été portée à la connaissance des officiers intéressés.

L'agence *l'Information* croit savoir que les propositions dont M. Bertheux, ministre de la guerre, a entretenu les ministres au conseil de ce matin, relativement aux incidents de Lyon, se réfèrent au déplacement pur et simple des deux officiers mis en cause.

D'autre part, nous apprenons que le capitaine Angelvin et le lieutenant Trémaux, convaincus d'avoir fourni des renseignements sur leurs camarades, sont dégradiés, ainsi que l'officier qui les a dénoncés, sans qu'il y ait réuni d'un conseil d'enquête.

Le colonel du régiment est l'objet d'un blâme pour la procédure incorrecte qu'il a suivie, c'est-à-dire pour avoir puni le lieutenant Trémaux avant de l'avoir entendu.

Ajoutons que les renseignements que les deux officiers reconnaissent avoir fournis sont tous bons. S'ils avaient été mauvais, on-lis déclarés, ils ne les auraient pas transmis.

La Délation dans l'Armée

Nouveaux documents. — Les avocats délateurs. — Le cas de M. Bédaride. — Une interpellation de M. Grosjean.

Paris, 26 novembre.

M. Grosjean vient d'adresser la lettre suivante à M. Chaumié :

Le 14 novembre, après avoir annoncé à la Chambre que vous frappiez M. Gaumand, vous promettiez d'examiner le cas des autres fonctionnaires sous vos ordres et coupables des mêmes faits.

Pour vous mettre en mesure de tenir cet engagement, je vous ai offert communication des fiches rédigées par MM. Lignier, doyen de la Faculté des sciences à Caen ; Debierre, professeur à la Faculté de médecine de Lille ; Girod, professeur à la Faculté de médecine de Clermont-Ferrand ; Dequaire, inspecteur d'Académie à la Roche-sur-Yon ; Crescent, professeur au lycée de Lyon ; Frémont, professeur au lycée de Coutances ; Rechat, professeur à Clermont-Ferrand, et quelques autres dans l'enseignement primaire.

L'un d'eux eux, M. Frémont, a dans sa classe le fils d'un officier qui a dénoncé. Que pensez-vous de cette situation ? Saisi d'une plainte du père, entendez-vous la dénouer ?

Après dix jours de réflexions et de suggestions, vous refusez mon dossier et vous repoussez ma question. Ce que vous repoussez hier, vous le tolérez aujourd'hui. De cette attitude contradictoire le pays doit connaître les motifs. Je vous les demanderai lundi au commencement de la séance, par une interpellation dont je solliciterai la discussion immédiate.

Le F. Bédaride boycotté

Marseille, 26 novembre.

Une profonde émotion règne parmi les officiers de la garnison de Marseille, à la suite des révélations faites par l'avocat Bédaride, employé par le Grand-Orient pour fournir des renseignements concernant la plus grande partie des officiers.

Ces derniers avaient hier décidé de lui envoyer des témoins pour lui demander réparation, mais, au dernier moment, ils ont décidé de le gifler chaque fois qu'ils le rencontreront dans la rue.

D'autre part, les avocats du barreau de Marseille ont pris la résolution de ne jamais lui adresser la parole.

Le F. Bourguell

Paris, 26 novembre.

M. Bourguell ne siège encore pas. Les députés de M. Bourguell comme juge au tribunal de la Seine sont à nouveau ajournés.

M. Bourguell devait aujourd'hui siéger à la septième chambre supplémentaire, présidée par M. Hugot. Un nombreux public d'avocats se trouvait à l'audience, dans le but d'assister à cette initiation. Toutes les curiosités ont été déçues, au moment où le tribunal est entré en séance. M. Bourguell, en effet, brillait par son absence.

À quel attribuer ce nouvel ajournement des députés de M. Bourguell, comme simple juge au tribunal de la Seine ?

La Démission du F. Molin

Paris, 26 novembre.

La démission du capitaine Molin a été officiellement acceptée par le ministre de la guerre.

L'Action publie à ce sujet la note suivante, qui ne donne pas le change :

Au lendemain de la séance du 23 octobre, où le général André désavoua un système que lui-même avait connu, autorisé, encouragé, il obtint du capitaine Molin une lettre de démission en quatre jours. Ce jour-là, le capitaine Molin se sacrifia entièrement d'ailleurs à ce qu'il crut être le devoir républicain militaire.

Dans cet acte de renoncement très noble, il n'est le laïc de consulter ni son beau-père, M. Anatole France, ni son fils, M. Anatole, ni même sa jeune femme. Lorsque, plus tard, de nouveaux ministères furent injustement adressés du haut de la tribune à ce loyal instrument de l'organisation républicaine de l'armée, le capitaine Molin demanda à passer devant un conseil d'enquête, pour rétablir la réalité des faits.

Ce fut le 18 novembre. M. Bertheux était ministre depuis quarante-huit heures. Le 19 novembre le général Castex répondit au capitaine Molin en lui sacrifiant entièrement d'ailleurs à ce qu'il crut être le devoir républicain militaire.

Avocats délateurs

Les journaux parisiens continuent aujourd'hui la publication du dossier des avocats délateurs.

Dossier de M. Colin-Roulier, avocat, châteaude la Rivière-de-Prats (Gironde) :

De Benoist, général inspecteur de cavalerie, Bordeaux :

Absolument réactionnaire, clérical militant, officier de mérite professionnel plus que contesté.

Bergerac, 188^e régiment d'infanterie ;

Bayard, commandant ;

Bavard, commandant ;

Etienne, commandant ;

Eugénique, impressionniste plutôt favorable, *La Tour d'Auffayre*, commandant ;

Très mauvais, réactionnaire, aristocrate, Colonel de Montmarin ;

Ciéral, antirépublicain. Ne se gêne pas pour dire du mal du général André. Très dur pour deux ou trois rares officiers accusés de libéralisme. Détesté à Bergerac.

Gravement accusé de manque de prévoyance dans la mort de trois hommes de son régiment pendant une marche.

Avancement impossible en ce moment surtout, au lendemain de ce cruel accident.

Clerical et réactionnaire :

De Rodollet du Porcic, commandant ;

Très mauvais, hypocrite, clérical ;

Larroque, commandant ;

Reactionnaire, non militant.

Le général Humbel, commandant la 47^e brigade d'infanterie, à Bergerac :

Du général Humbel ses paroles, il y a quelques semaines : « L'armée doit aimer la République comme le malade aime le fossoyeur. L'objet des débats de nombreux officiers. Fera l'objet d'une question à M. le ministre de la guerre, à la rentrée des Chambres. Absolument réactionnaire.

UN INCIDENT AU PARAGUAY

Buenos-Ayres, 26 novembre.

Un torpilleur argentin qui était mouillé près d'Assomption a essayé sans motif certains coups de canon du fort paraguayen de San-Antonio.

Le torpilleur, qui battait pavillon argentin, s'est éloigné sans répondre. Le président de la République du Paraguay a accusé la République argentine. Dans les cercles officiels argentins, on considère que cet incident n'aura pas de suites.

Dernière Heure

BOURSE DE LONDRES table with columns for various securities and their prices.

MASCURAUD CANDIDAT

Paris, 26 novembre. — La fédération des comités radicaux et radicaux-socialistes de la Seine réunie ce soir a décidé à l'unanimité de soutenir la candidature de Mascraud à l'élection sénatoriale du département.

A CLUSES

Anney, 26 novembre. — A Cluses tout est calme; on travaille dans tous les ateliers. Les jurés ont signé un recours en grâce en faveur des Cretiez. On dit que M. Briand se serait chargé de le remettre au président de la République.

LA GREVE DE CETTE

Cette, 26 novembre. — Le Journal Le Dockeur, annonce que le travail ne sera repris sur les chantiers de la compagnie Fréssinet que lorsque les ouvriers auront obtenu satisfaction de la Compagnie.

LES DELEGUES SCANDINAVES

Paris, 26 novembre. — M. Loubet, président de la République, a reçu aujourd'hui, à l'Elysée, les délégués scandinaves. Au cours de la réception, il a prononcé le toast suivant :

Je ne peux pas laisser passer une aussi heureuse circonstance sans vous proposer deux toasts au roi Christian, doyen vénéré des souverains d'Europe, monarque dont les nobles sentiments et le caractère servent de modèle aux générations qui l'ont suivi. Je bois aussi à la santé de la famille royale et à la prospérité du peuple danois.

Au roi Oscar dont la visite toujours si bien accueillie en France et dont la santé nous inspire tant de sollicitude, je fais des vœux pour que sa belle et verte vieillesse se prolonge encore longtemps, pour l'édification de ses sujets. Je porte la santé de toute la famille royale. Je bois à la Suède, à la Norvège, aux deux nations unies sous le même souverain, ayant le droit chez nous de toutes sympathies, à leur prospérité et à leur bonheur.

Après la réception des trois pays qui envoient des délégués dont les sentiments pacifiques et les sympathies pour la France nous sont particulièrement précieux.

Après la réception de l'Elysée, les délégués se sont rendus au Luxembourg et à la Chambre des députés où ils ont été reçus par les présidents de ces deux assemblées.

LE CAS DE M. THALAMAS

Paris, 26 novembre. — En réponse à la lettre que M. Georges Berry a adressée à M. Chaumié au sujet de l'incident Thalamas, M. Chaumié a adressé au député de la Seine une lettre dans laquelle il déclare que dès qu'il connaîtra les résultats de l'enquête commencée au sujet de l'attitude de M. Thalamas et qu'il se sera fait une opinion, il se tendra à sa disposition et acceptera son interpellation.

M. Roosevelt à l'exposition de St-Louis

Washington, 26 novembre. — Le président Roosevelt s'est rendu à l'exposition de Saint-Louis escorté de deux escadrons de cavaliers. La foule l'a acclamé. Après avoir visité la section allemande, où les tapisseries et cadeaux de mariage envoyés par l'empereur Guillaume II attirèrent spécialement son attention, puis la section anglaise, il est allé à la section française.

En réponse à l'allocation de bienvenue prononcée par le président de cette section le président Roosevelt a porté un toast à M. Loubet et à la République française.

Guerre Russo-Japonaise

Moukden, 26 novembre. — Quelques navires japonais faisant partie du blocus de Port-Arthur sont dit-on, partis pour Sasebo pour y être réparés. Des renforts arrivent continuellement du Japon sont dirigés sur Port-Arthur. Les Japonais ont occupé Huan-Gensan afin d'assurer leurs réquisitions.

Saint-Petersbourg, 26 novembre. — Le général Kouropatkine télégraphie: «J'ai reçu aujourd'hui la dépêche suivante de l'aide de camp du général Stoessel: Les Japonais ont effectué le 21 novembre une nouvelle attaque, ils ont été repoussés.»

LA FLOTTE DE LA BALTIQUE

Suez, 26 novembre. — Le passage de la flotte de la Baltique dans le canal de Suez s'est très bien opéré grâce aux mesures prises par les autorités égyptiennes. L'amiral Folkersham a l'intention de partir avec toute l'escadre d'attente à partir de la grande revue de fin d'année, le 21 dans l'après-midi. Les Japonais ont effectué le 21 novembre une nouvelle attaque, ils ont été repoussés.

LA FLOTTE DE LA BALTIQUE

Suez, 26 novembre. — Le passage de la flotte de la Baltique dans le canal de Suez s'est très bien opéré grâce aux mesures prises par les autorités égyptiennes. L'amiral Folkersham a l'intention de partir avec toute l'escadre d'attente à partir de la grande revue de fin d'année, le 21 dans l'après-midi. Les Japonais ont effectué le 21 novembre une nouvelle attaque, ils ont été repoussés.

LA FLOTTE DE LA BALTIQUE

Suez, 26 novembre. — Le passage de la flotte de la Baltique dans le canal de Suez s'est très bien opéré grâce aux mesures prises par les autorités égyptiennes. L'amiral Folkersham a l'intention de partir avec toute l'escadre d'attente à partir de la grande revue de fin d'année, le 21 dans l'après-midi. Les Japonais ont effectué le 21 novembre une nouvelle attaque, ils ont été repoussés.

LA FLOTTE DE LA BALTIQUE

Suez, 26 novembre. — Le passage de la flotte de la Baltique dans le canal de Suez s'est très bien opéré grâce aux mesures prises par les autorités égyptiennes. L'amiral Folkersham a l'intention de partir avec toute l'escadre d'attente à partir de la grande revue de fin d'année, le 21 dans l'après-midi. Les Japonais ont effectué le 21 novembre une nouvelle attaque, ils ont été repoussés.

LA FLOTTE DE LA BALTIQUE

Suez, 26 novembre. — Le passage de la flotte de la Baltique dans le canal de Suez s'est très bien opéré grâce aux mesures prises par les autorités égyptiennes. L'amiral Folkersham a l'intention de partir avec toute l'escadre d'attente à partir de la grande revue de fin d'année, le 21 dans l'après-midi. Les Japonais ont effectué le 21 novembre une nouvelle attaque, ils ont été repoussés.

LA FLOTTE DE LA BALTIQUE

Suez, 26 novembre. — Le passage de la flotte de la Baltique dans le canal de Suez s'est très bien opéré grâce aux mesures prises par les autorités égyptiennes. L'amiral Folkersham a l'intention de partir avec toute l'escadre d'attente à partir de la grande revue de fin d'année, le 21 dans l'après-midi. Les Japonais ont effectué le 21 novembre une nouvelle attaque, ils ont été repoussés.

LA FLOTTE DE LA BALTIQUE

Suez, 26 novembre. — Le passage de la flotte de la Baltique dans le canal de Suez s'est très bien opéré grâce aux mesures prises par les autorités égyptiennes. L'amiral Folkersham a l'intention de partir avec toute l'escadre d'attente à partir de la grande revue de fin d'année, le 21 dans l'après-midi. Les Japonais ont effectué le 21 novembre une nouvelle attaque, ils ont été repoussés.

LA FLOTTE DE LA BALTIQUE

Suez, 26 novembre. — Le passage de la flotte de la Baltique dans le canal de Suez s'est très bien opéré grâce aux mesures prises par les autorités égyptiennes. L'amiral Folkersham a l'intention de partir avec toute l'escadre d'attente à partir de la grande revue de fin d'année, le 21 dans l'après-midi. Les Japonais ont effectué le 21 novembre une nouvelle attaque, ils ont été repoussés.

LA FLOTTE DE LA BALTIQUE

Suez, 26 novembre. — Le passage de la flotte de la Baltique dans le canal de Suez s'est très bien opéré grâce aux mesures prises par les autorités égyptiennes. L'amiral Folkersham a l'intention de partir avec toute l'escadre d'attente à partir de la grande revue de fin d'année, le 21 dans l'après-midi. Les Japonais ont effectué le 21 novembre une nouvelle attaque, ils ont été repoussés.

LA FLOTTE DE LA BALTIQUE

Suez, 26 novembre. — Le passage de la flotte de la Baltique dans le canal de Suez s'est très bien opéré grâce aux mesures prises par les autorités égyptiennes. L'amiral Folkersham a l'intention de partir avec toute l'escadre d'attente à partir de la grande revue de fin d'année, le 21 dans l'après-midi. Les Japonais ont effectué le 21 novembre une nouvelle attaque, ils ont été repoussés.

LA FLOTTE DE LA BALTIQUE

Suez, 26 novembre. — Le passage de la flotte de la Baltique dans le canal de Suez s'est très bien opéré grâce aux mesures prises par les autorités égyptiennes. L'amiral Folkersham a l'intention de partir avec toute l'escadre d'attente à partir de la grande revue de fin d'année, le 21 dans l'après-midi. Les Japonais ont effectué le 21 novembre une nouvelle attaque, ils ont été repoussés.

LA FLOTTE DE LA BALTIQUE

Suez, 26 novembre. — Le passage de la flotte de la Baltique dans le canal de Suez s'est très bien opéré grâce aux mesures prises par les autorités égyptiennes. L'amiral Folkersham a l'intention de partir avec toute l'escadre d'attente à partir de la grande revue de fin d'année, le 21 dans l'après-midi. Les Japonais ont effectué le 21 novembre une nouvelle attaque, ils ont été repoussés.

LA FLOTTE DE LA BALTIQUE

Suez, 26 novembre. — Le passage de la flotte de la Baltique dans le canal de Suez s'est très bien opéré grâce aux mesures prises par les autorités égyptiennes. L'amiral Folkersham a l'intention de partir avec toute l'escadre d'attente à partir de la grande revue de fin d'année, le 21 dans l'après-midi. Les Japonais ont effectué le 21 novembre une nouvelle attaque, ils ont été repoussés.

nommé en la même qualité et au même emploi à Lyon.

Un malaise subit est vite dissipé en prenant une cuillerée de l'Élixir de bon Secours. Exiger partout la marque. Le flacon 2 francs.

Contre tous les Vices du sang, les maladies de la Peau, etc., prenez le Sirop de Bochet du Serpent.

DEMANDE GENTIANE FRANÇAISE

FAITS DIVERS

Un important à la gare de Perrache. — Hier en faisant l'inspection des billets qu'il avait vendus, le receveur du guichet de Marseille, à la gare Perrache, constata la disparition d'un certain nombre de billets de toutes classes du service omnibus P.-L.-M.-Midi, à destination de diverses gares de ce réseau.

Raison des distances pour lesquelles ils sont destinés, ces billets représentent une importante valeur. On suppose qu'un des nombreux vagabonds qui viennent se mettre à l'abri dans la salle des Pas-Perdus, aura trompé la surveillance du receveur pour pénétrer dans son bureau.

Sans en être certain, le receveur croit que le larcin a été commis par l'enfant d'une dame qui est entrée dans son bureau pour lui demander un renseignement. L'enfant tout en s'amusant aura pu enlever quelques-uns de ces billets.

Les parents de l'enfant qui trouveraient celui-ci en possession des billets, sont priés de vouloir bien les rapporter à M. le chef de gare. M. le commissaire spécial de la gare, a son côté, ouvert une enquête.

Une baguette volée. — Le chef de la Sûreté nous communique la note suivante: La personne a laquelle il a été volé une baguette chevalière or, aux initiales entrelacées M C O M G est priée de se présenter aux bureaux de la Sûreté.

A l'Hôtel-Dieu. — La voiture d'ambulance urbaine a amené hier soir à l'Hôtel-Dieu un nommé Félix Arthaud, 53 ans, jardinier domicilié à Irigny, qui, en voulant descendre de tramway près de Montcan, était tombé et s'était fait une plaie au visage.

Un ouvrier potier, M. Joseph Maillaud, 45 ans, demeurant à Commarin (Rhône), est tombé dans un puits appartenant à M. Prost, à la Tour de Savagny, s'est fait prendre par une courroie de transmission et a eu la jambe et le bras droit fracturés. Le malheureux a été admis à l'Hôtel-Dieu.

M. Jean Brunier, 39 ans, employé, route de Paris, qui, en tombant dans la neige à la Demi-Lune, s'est fracturé la jambe droite.

VILLEURBANNE. — Etat civil de la semaine. — Naissances: Louis Léve, Jeanne et Marius Portier, Juneaux, Lion Provençal, Céline et Françoise Bonnoyer, Marius Monastier.

Décès: Marie Ragache, veuve Lachapelle, 75 ans, Marius Portier, 23 ans, Auguste Agostinet, 71 ans, Célestine Roveron, veuve Girard, 73 ans, Joseph Perrin, 65 ans, Séraphin Berger, 51 ans, Josephine Roux, 7 ans, Antoinette Valin, 55 ans, Léonard Barrioz, 57 ans, Marie-Jade, 65 ans, Marie-Cécile, 38 ans, Jean Pochet, 48 ans, Julie Hurel, 50 ans, Marie Chammel, 21 ans, Emilie Truchet, 31 ans, Madeleine Colomb, 40 ans, Etienne Barbet, 86 ans, Laurent Laurencin, 43 ans, Marie Humbert, 18 ans.

Promesses de mariages: Louis Pommarat et Marie Lacroix, Auguste Françon et Josephine Grasseole, Jules Giroud et Adolphe Colomb, Julien Tardif et Sophie Belantant, Régis Botz et Maria Loche, Jules Kieffer et Anradé Dauve, Jules Bollion et Gabrielle Colin, Barthélemy Rigault et Marie Guillaume, Louis Bouchard et Mariette Lenoir, Benoît Jamet et Marie Bernadette, Antoine Wagner et Marie Perrouze, Jean-Marie Jalamin et Marie-Louise David.

La délégation gréviste à Lyon. — Une délégation du comité de la grève s'est rendue ce jour samedi, à 4 heures de l'après-midi, à Lyon, au domicile de M. de Vitruvius, par M. Agugner, député, maire de Lyon. La réunion a eu lieu en présence de MM. Collard et Normand, députés du Rhône.

Les délégués ont présenté les revendications formulées par les ouvriers, et ont demandé la réponse de la Compagnie. Les revendications. Après avoir pris note de ses explications, M. Agugner, en son nom et celui de ses collègues, a déclaré qu'il porterait la question au Parlement et mettrait tout en accord pour faire obtenir satisfaction aux ouvriers mineurs de Saint-Bel. C'est sur cette assurance que la délégation a quitté les députés et repris le chemin de Saint-Bel.

En attendant, ainsi que nous le disions précédemment, la situation reste la même. En ce qui concerne les salaires, nous ne croyons pas que sans cela de graves événements seraient à redouter. Les journées de lundi et de mardi nous ont donné un aperçu de ce mouvement et nous souhaitons très vivement ne pas le voir se reproduire.

A ce sujet, il est arrivé à nos oreilles des faits qui ont été sérieusement malmenés. D'autre part, on nous signale que, jusqu'à présent, du contraire, nous considérons comme non fondés. Si nous prenions à la lettre les racontars il s'agirait de femmes qui ne peuvent sortir de chez elles sans courir le risque d'être insultées et frappées par leurs collègues. Nous ne sommes pas de ceux qui se laissent aller à de telles exagérations.

Alors, mesdames, un bon mouvement. Je sais que vous avez l'âme bien française, mais, enfin, que diable, il ne suffit pas de se plaindre malheureuses d'être un moment oubliées, en ne recevant pas leurs maris, «renégats», si, ne sont pas toujours avec elles, pour leur faire perdre ce petit écart le restant de leurs jours. Vous avez le cœur bon et vous comprendrez sans peine, j'en ai la conviction intime, que l'heure du courroux a vécu et que celui du pardon a sonné.

CHAMPIONNATS DE FOOT-BALL

Les capitaines des équipes premières, secondes et troisièmes (rugby et association) dont les sociétés sont affiliées au comité de sud-est, sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu lundi 28 novembre, à neuf heures précises du soir, au café Gaydon, rue Victor-Hugo, pour l'organisation des championnats de foot ball.

MORT DE BRÉCY

Paris, 26 novembre. — La chute terrible qui a coûté la vie à ce jeune homme, dans sa tentative de record de hauteur, vient d'avoir le dénouement fatal qui était redouté. On annonce également la mort de Michael, sur lequel on comptait beaucoup. On dit qu'il aurait succombé à une crise de délire alcoolique. Le petit prodige, qui avait un engagement de 5,000 francs pour l'exposition de Washington, est mort depuis quelques jours. Il faisait ainsi son voyage de nocce.

COURRIER DES SPECTACLES

Nouveau-Théâtre. — Le drame de Jules Mary, le Régiment, dont la première a eu lieu hier soir, a reçu du public un accueil des plus chaleureux. La Chambre a provoqué un vif débat légitime par son interprétation et le défilé des rôles de Dédé Baille reproduit fidèlement par le plateau du Nouveau-Théâtre, a obtenu un légitime succès. Aujourd'hui, on maintient et en soirée, même spectacle.

Casino-Kursaal. — On a vu sur les murs de la ville que la Loie Fuller allait venir mardi, mercredi et jeudi prochain, pour trois représentations seulement au Casino-Kursaal. Assisot on s'est rasé au guichet de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupirée aux grâces taogantines et que son corps est resté pour ainsi dire, le plus parfait des modèles de la location et les loges, les fauteuils se sont envolés en un clin d'œil. C'est que la Loie Fuller est restée l'incalculable créatrice des danses du feu; la danseuse soupir

COURS DE LYON

Table of market prices in Lyon, including various commodities and financial instruments.

COURS DE PARIS

Table of market prices in Paris, including various commodities and financial instruments.

MINES D'OR

Table of gold mine prices and market data.

BULLETIN FINANCIER

Financial news and market analysis, including reports on the stock market and currency exchange.

Le cuivre qui fermait jeudi à liv. st. 66.17.6 et non liv. st. 65.16.6, cotait hier liv. st. 67.7.0, en hausse à Londres et 15 cents New York.

Toutes demandes de renseignements. Joindre un timbre de 0.15 pour la réponse.

L'exercice 1904, contre remise du coupon n° 31.

LOTTERIE-TOMBOLA advertisement with details on prizes and ticket information.

VOULEZ-VOUS être bien habillés et à bon marché? ALLEZ AU TAILLEUR PAUVRE advertisement.

TONI-KOLA advertisement for a tonic beverage.

IMPRIMERIE Artistique et Commerciale advertisement.

PHOTOGRAPHES advertisement for photography services.

150.000 francs avec UN franc! DERNIERS BILLETS LOTERIE advertisement.

QUINA-LAROCHE advertisement for a medicinal product.

LES MAUX DE JAMBES advertisement for leg pain relief.

DOTATION DES ENFANTS advertisement for child insurance.

A VENDRE advertisement for property.

Tableau des LOTS advertisement for lottery prizes.

TUBERCULOSE advertisement for tuberculosis treatment.

MANDARINS advertisement for a food product.

THÉ DU MONT-DES-SAUVAGES advertisement for tea.

UNE DAME advertisement for a woman's product.

GUÊTRES advertisement for corsets.

La tisane OLLAGNIER advertisement for a tisane.

DEPOT GENERAL advertisement for a general store.

40 ANS DE SUCCES ENPLATRE BARBERON advertisement.

TRESOR DES CHEVEUX advertisement for hair care.

TRAITEMENT BARRAJA advertisement for a medical treatment.

LES NUITS ROUGES Jules MARY story text.

Et il avait tant de fureur dans les efforts qu'il faisait pour se contenir, que les deux misérables se recueillirent instinctivement.

— Robert, tuez-moi, de grâce... Avant que le soleil se lève, ne me laissez pas affronter votre regard!